



Remboursement d'assurance voiture volé

Par **rodriguez69**, le **30/05/2008** à **17:43**

bonjour je me suis fait volé ma voiture y a 2 mois environ , l'expert m'en propose 3000 euros et la voiture cote encore 4500 euros .mais l'expert se base sur le prix d'achat car j'avais fait une bonne affaire 3300 euros(amis concessionnaire) .a t il le droit de me rembourser sur le prix d'achat ?sur quoi se base t il pour le remboursement ? merci

Par **jeetendra**, le **30/05/2008** à **18:25**

bonsoir, le remboursement se fait selon la valeur de remplacement à dire d'expert, bien entendu franchise et vétusté déduite, cordialement